

## La convention de partenariat pour le développement de l'emploi sportif en Moselle entre le CDOS et le Pôle emploi

### Contexte

En **Moselle**, le Comité Départemental Olympique et Sportif (**CDOS**) s'est engagé depuis plusieurs années, dans le cadre de son projet associatif, à **développer l'emploi dans le secteur sportif**.

Afin de renforcer ses actions en faveur de l'emploi, le CDOS a **initié à partir de 2009 une collaboration avec le Pôle emploi**. Au départ centré sur l'organisation annuelle du forum des métiers et des formations du sport, **le partenariat s'est progressivement élargi, structuré et a été formalisé dans le cadre d'une convention** signée à la fin de l'année 2010.

### Une initiative ancrée dans le projet associatif du CDOS Moselle

Le projet du CDOS Moselle comporte un **axe de développement lié à l'emploi**. A ce titre, il a mis en place un **Pôle spécial emploi** au sein du **Centre de Ressource et d'Information Pour les Bénévoles** (CRIB). Ce dernier est chargé de :

- **Aider les employeurs à appliquer le droit du travail et la Convention Collective Nationale du Sport :**
  - Veille informative et diffusion d'informations sur la thématique de l'emploi via son site internet et sa newsletter (le CDOS est un relais du CoSMoS, syndicat d'employeurs du mouvement sportif)
  - Sensibilisation et appui-conseil sur le droit du travail et la Convention Collective Nationale du Sport (CCNS)
- **Aider les employeurs à la gestion des ressources humaines**
  - Accompagnement à l'élaboration de fiches de poste et à la gestion du temps de travail des salariés
- **Accompagner les associations dans la création et la pérennisation de l'emploi**
  - Information sur les aides nationales et régionales à l'emploi et appui au montage des dossiers
  - Accompagnement à la mise en place d'une stratégie de financement du poste
- **Aider l'employeur à la gestion sociale du salarié**
  - Réalisation des bulletins de paie et documents sociaux pour les associations de moins de 10 salariés via le logiciel Impact Emploi (le CDOS est tiers de confiance de l'URSSAF)
  - Information sur les dispositifs d'exonération ou d'allègement de charges sociales en collaboration avec l'URSSAF
- **Orienter les salariés vers des formations professionnelles**
  - Information sur les formations
- **Faciliter la rencontre entre les offreurs et les demandeurs d'emploi**
  - Mise en ligne d'une plateforme emploi sur le site internet du CDOS
  - Organisation d'un forum des métiers et formations du sport

## Une finalité et des objectifs partagés entre le CDOS et le Pôle emploi de Moselle

Malgré leurs **enjeux propres**, le CDOS et le Pôle emploi de Moselle se retrouvent sur **une finalité et des objectifs partagés** qui donnent un véritable **sens à leur collaboration**.

Structure	CDOS Moselle	Pôle emploi Moselle
Enjeu	Structurer le secteur sportif par la voie de la professionnalisation	Lutter contre le chômage
Finalité partagée	Soutenir l'emploi dans le secteur sportif	
Objectifs communs	Création d'emplois Pérennisation des emplois Sécurisation juridique des emplois et des employeurs associatifs	

## La construction du partenariat

### 2009 ► La prise de contact et la rencontre entre les acteurs

- Le **CDOS Moselle** a sollicité **Pôle emploi** pour l'inviter à devenir **partenaire de son forum des métiers et formations du sport**.
- **Pôle emploi** est exposant et collabore à l'**organisation** du forum des métiers et formations du sport **sur la partie communication** (ciblage des demandeurs d'emplois et diffusion de l'information).
- Les acteurs du CDOS et du Pôle emploi se rencontrent lors de ce forum et **partagent une finalité commune : le développement des emplois** dans le secteur associatif sportif.

### 2009 - 2010 ► Une réflexion autour d'objectifs communs et de la complémentarité de l'offre de services

- Le CDOS et le Pôle emploi de Moselle sont attachés à **développer la création d'emplois** dans le secteur associatif sportif, les **pérenniser** et **accompagner les associations à la fonction employeur et à la gestion de l'emploi**.
- Ils ont développé **des compétences** et **une offre de services spécifiques et complémentaires** :
  - Le **CDOS accompagne** les associations sportives employeurs au niveau de la **création**, l'**organisation interne**, la **gestion** et la **pérennisation** de l'emploi.
  - Le **Pôle emploi indemnise** les demandeurs d'emploi et les **accompagne** à la **clarification de leur projet professionnel** et **pour la rencontre avec les employeurs**.

2010

## ► La formalisation et la signature d'une convention

Une **convention a été construite et partagée** entre le CDOS et le Pôle emploi de Moselle. Cette dernière **formalise le partenariat** et décrit :

- la **finalité** et les **objectifs communs**,
- les **missions** de chaque acteur,
- les **engagements respectifs**,
- les **modalités de mise en œuvre**, de **suivi** et d'**évaluation**.

### L'objet de la convention CDOS – Pôle emploi en Moselle

Le CDOS et le Pôle emploi Moselle ont articulé un **partenariat autour de trois thématiques** :

- l'**aide au recrutement** en particulier pour les contrats aidés
- l'**accompagnement** des publics en contrats aidés
- la **mise en commun des informations** relatives à l'emploi dans le monde associatif sportif

### La mise en place d'actions découlant de la convention

Ce partenariat s'est traduit par la **mise en place d'actions** concrètes telles que :

- La **poursuite de la collaboration sur l'organisation du forum** des métiers et formations du sport.
- Une **sensibilisation conjointe des associations sportives à l'existence de dispositifs d'aide à l'emploi** nationaux (CUI-CAE, PSE) et régionaux (Lorraine Emploi).
- Echange d'informations **entre le CDOS et le Pôle emploi** concernant **les offres d'emploi** dans le secteur sportif.
- Une **réunion d'information pour favoriser l'interconnaissance des différents acteurs** impliqués sur la thématique de l'emploi et **partager les enjeux** (CROS-CDOS-Conseil Régional- DLA- DDCS- Pôle Emploi-Uniformation).
- La mise en place d'une **formation à destination des conseillers Pôle emploi des agences de Moselle sur la CCNS et les obligations liées à l'emploi** dans le secteur sportif.
- Une **sensibilisation des associations sportives primo-employeurs par les conseillers Pôle emploi** aux obligations liées à l'emploi sportif et à la possibilité du CDOS d'accompagner la gestion des salariés.
- Un **recensement annuel des besoins en personnel technique et administratif** au sein des associations sportives de Moselle.
- **Promotion de l'emploi sportif associatif via les médias** dans lesquels Pôle Emploi anime une rubrique (Radio France Bleue Nord Lorraine, Air Télévision).

## Bilan

---

Les **conseillers de Pôle emploi** sont davantage en capacité d'adapter les premières **informations apportées aux associations du secteur sportif concernant les règles liées à l'emploi**, notamment la nécessité de prendre en compte les termes de la CCNS.

Le **CDOS de Moselle** a été **sollicité par le CDOS de la Meuse** pour travailler à la **mise en place d'un même type de partenariat avec Pôle emploi** sur leur territoire.

## Contacts

---

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter :

### Anthony SCREMIN

Agent de développement au CDOS Moselle

Tél. : 03.87.21.91.71

Mail : [anthony Scremin@sport57.fr](mailto:anthony Scremin@sport57.fr)

### CNAR Sport

Tél. : 01.40.78.28.92.

Mail : [cnar-sport@cnosf.org](mailto:cnar-sport@cnosf.org)

---

Avec le soutien de

